

PROPOSITION D'INSCRIPTION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS DEVANT LA C.A.P.

A. **La proposition d'inscription** au titre de la promotion interne doit tenir compte – conformément à l'article 39 modifié de la loi statutaire du 26/01/1984 susvisée – de :

* **la valeur professionnelle des agents** compte tenu notamment :

- 1° des comptes rendus d'entretiens professionnels ;
- 2° des propositions motivées formulées par le chef de service ;
- 3° et, pour la période antérieure à la mise en place de l'entretien professionnel, des notations
(Art 8 du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014)

* **des acquis de l'expérience** qui doivent être entendus comme l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnelles acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein d'une administration relevant de la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou libérale,

et s'appréciant en tant qu'ils sont en rapport direct avec les fonctions exercées ou devant être exercées.

B. CONSTITUTION DES DOSSIERS SOUMIS A LA C.A.P.

DISPOSITION SPECIFIQUE – GRADES DE CATEGORIE A (ATTACHE, INGENIEUR ...)

Une sous-commission de la C.A.P. catégorie A sera mise en place dans un 1^{er} temps afin d'attribuer des points aux dossiers transmis pour les items suivants :

- * Fonctions exercées par l'agent
- * Acquis de l'expérience professionnelle

Le service Instances Paritaires procédera à la cotation des autres items

A l'issue des travaux de la sous-commission, un nombre de dossiers **égal au plus au double du nombre de postes ouverts dans le grade convoité sera retenu.**

Les fonctionnaires retenus seront convoqués à un « **entretien de sélection** » d'une durée égale à **20 minutes maxi** devant les membres de la C.A.P. dont 3 minutes de présentation (motivations + perspectives d'évolution + projet professionnel).

A l'issue de ces entretiens, la CAP délibérera.

DISPOSITION SPECIFIQUE – GRADES DE CATEGORIE B (REDACTEUR, TECHNICIEN,.....)

Une sous-commission de la C.A.P. catégorie B sera mise en place dans un 1^{er} temps afin d'attribuer des points aux dossiers transmis pour les items suivants :

- * Fonctions exercées par l'agent
- * Acquis de l'expérience professionnelle

Le service Instances Paritaires procédera à la cotation des autres items

A l'issue des travaux de la sous-commission, un nombre de dossiers égal au plus au triple du nombre de postes ouverts dans le grade convoité sera retenu.

Les membres de la CAP catégorie B n'ont pas souhaité procéder à des « entretiens de sélection ».

La CAP délibérera sur le nombre de dossiers ainsi retenu.

GRADE DE CATEGORIE C – AGENT DE MAITRISE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Absence de sous-commission et d'entretien de sélection.

Il vous appartient donc pour chaque agent :

- de compléter le formulaire nouveau « **Proposition d'inscription au titre de la promotion interne 2019** » disponible sur le site internet dans l'espace dédié « PROMOTION INTERNE 2019 » en choisissant la catégorie dont relève le fonctionnaire :
 - proposition d'inscription au titre de la promotion interne 2019– catégorie A
 - proposition d'inscription au titre de la promotion interne 2019 – catégorie B
 - proposition d'inscription au titre de la promotion interne 2019 – catégorie C
- de joindre obligatoirement à cet envoi :
 - * **la fiche de poste de l'agent**
 - * **l'organigramme de la collectivité (indiquer la position de l'agent)**
 - * **le compte rendu d'entretien professionnel – année 2018**
- de joindre les attestations de réussite aux concours ou examens professionnels

Il est rappelé qu'aucune proposition formulée au titre de la promotion interne ne sera soumise à l'examen de la CAP en l'absence de compte rendu d'entretien professionnel du fonctionnaire concerné (il est rappelé que celui-ci sera saisi en amont sur l'outil informatique FP/EP proposé par le CDG)

C. ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU CENTRE DE GESTION

L'envoi doit s'effectuer obligatoirement :

- par courrier avec A.R. (**vendredi 22/02/2019 – cachet de La Poste faisant foi**)
ou
- dépôt sur place au CDG (service accueil) + tampon accusé réception (**22/02/2019 à 17 H**)

 **Aucun dossier ne sera accepté par mail**

L'ensemble de ces documents devra être transmis au plus tard au Centre de Gestion des Vosges pour les :

	Date de CAP	Date limite d'envoi des dossiers
Grades des catégories A, B, C	CAP prévues en avril, mai et juin 2019 <i>Voir calendrier sur site internet</i>	Vendredi 22 Février 2019



Ces délais sont impératifs : les dossiers réceptionnés hors délais seront rejetés.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS EN 2019 PAR GRADE ET PAR CATEGORIE

CATEGORIE	GRADE D'ACCUEIL	NOMBRE DE POSTES OUVERTS EN 2019
A	ATTACHE	3 7 (ouvert aux secrétaires de mairie)
A	BIBLIOTHECAIRE	0
A	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1 POSTE – Voie dérogatoire
A	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE C.N.	1
A	INGENIEUR	0
B	REDACTEUR (suite à ancienneté) REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^E CLASSE REDACTEUR (suite à examen professionnel)	4 POSTES (*)
B	TECHNICIEN TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	2 (*)
B	EDUCATEUR DES APS EDUCATEUR PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	14 (*)
B	ANIMATEUR ANIMATEUR PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	5 (*)
B	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATR. BIBLIOTH. ASSISTANT DE CONS. DU PATR. BIBLIOTH. PAL 2 ^E CLASSE	3 (*)
B	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0
C	AGENT DE MAITRISE (suite à examen professionnel)	11

* la C.A.P. procédera à la répartition du nombre de postes à l'intérieur du cadre d'emplois, selon les propositions enregistrées.